

m'a donné des preuves suffisantes que le contenu ci-dessus est véritable.

Signé——

Le certificat doit être signé d'un Curé, d'un agent de la Société, d'un Juge de paix ou d'un Notaire public.

*Nota*—Si les légumes ont été conservés, et le tout employé en bon état à nourrir des animaux, il faudra le dire, et ajouter de quelle manière ils ont été conservés, le tems où ils furent entamés et celui où ils furent entièrement consommés, et par quel nombre et quelle sorte d'animaux, et enfin si l'on prétend aux prix nos.—

*Formule de certificat pour foin, après une récolte de grain.*

Je soussigné certifie que——, cultivateur actuel, de la paroisse de——, comté de——, a coupé et serré en bon ordre, dans la saison de 1826, de dessus un champ contenant (marquez la mesure exacte, française) —— bottes de foin, pesant chacune 16 livres, poids anglois ; que le dit champ a porté une récolte de—— (marquez l'espèce de grain, et la quantité du produit, aussi exactement que possible), en 1825 ; que le dit champ a été engraisé (marquez le tems où il l'a été la dernière fois, de quelle espèce d'engrais, et combien il en a été mis par arpent) ; et qu'il n'y a pas été mis d'engrais depuis ; qu'il a été semé de graine de (marquez l'espèce de graine de foin, et la quantité semée par arpent, le tems et la manière qu'elle l'a été, et les soins qu'on y a donnés) ; qu'il a été fauché le (quel jour) et serré le (quel jour) ; lequel dit produit j'ai examiné en personne, et l'ai trouvé de bonne qualité, exempt de toutes sortes de mauvaises herbes ou autres espèces de foin, et de la quantité et du poids marqués——.

Et le dit—— (marquez le nom du cultivateur), homme digne de foi, m'a donné des preuves suffisantes que le contenu ci-dessus est véritable.——

Signé——

*La lettre suivante est republiée par ordre du Comité.*

Au Carouge, 24 mars 1825.

MONSIEUR,

Je regrette beaucoup que les circonstances ne me permettent pas de me trouver à l'exhibition qui doit avoir lieu mercredi prochain, et à la distribution des prix pour les produits des terres pour l'année dernière.

Je m'étois proposé de soumettre au Comité le résultat de deux expériences que j'ai fait faire l'été dernier, à ma terre du Carouge, dans l'espérance que cela pourroit être utile.

Le peu de chose qu'un grand nombre de nos cultivateurs retiennent maintenant des terres anciennement défrichées, surtout de celles dont le sol n'est pas de la première qualité, me paroît venir de ce que ces terres sont épuisées des substances qui servent de nourriture aux plantes utiles, ou de ce que le peu de nourriture